



## HONORAIRES VENTE

Prix du logement ou immeuble	Quote-part à la charge Vendeur
Jusqu'à 49 999 €	10 % TTC
De 50 000 € à 99 999 €	9 % TTC
De 100 000 € à 199 999 €	7 % TTC
De 200 000 € à 299 999 €	6 % TTC
De 300 000 € à 500 000 €	5 % TTC
Au-delà de 500 000 €	4 % TTC
Terrain > 10 ares	
Terrain < 10 ares	10 % TTC

## HONORAIRES LOCATION

Les Honoraires de location comprennent :

- L'organisation des visites,
- La constitution du dossier,
- La rédaction du bail,
- L'établissement de l'état des lieux d'entrée.

	Quote-part Locataire	Quote-part Bailleur
Entremise négociation	0 €	20 €
Zone Tendue	9 € / m <sup>2</sup> habitable	9 € / m <sup>2</sup> habitable
Hors Zone Tendue	6 € / m <sup>2</sup> habitable	6 € / m <sup>2</sup> habitable
État des Lieux	2 € / m <sup>2</sup> habitable	2 € / m <sup>2</sup> habitable
Etat des lieux Zone Tendue	3 € / m <sup>2</sup> habitable	3 € / m <sup>2</sup> habitable
<b>Total en Zone Tendue</b>	<b>12 € / m<sup>2</sup> habitable</b>	<b>12 € / m<sup>2</sup> habitable</b>
<b>Total Hors Zone Tendue</b>	<b>8 € / m<sup>2</sup> habitable</b>	<b>8 € / m<sup>2</sup> habitable</b>

A noter que conformément à loi ALUR, la quote-part du locataire ne peut excéder celle du bailleur.

ORPI BOISTELLE -106, Grand'Rue

Tél : 03.88.91.22.52 -Email -[boistellesaverne@orpi.com](mailto:boistellesaverne@orpi.com)

SARL AR2R au capital de 7500 €-RCS STRASBOURG 851383265-code APE 6831Z. N°TVA intracommunautaire :FR 30 851 383 265

Carte professionnelle T/G/S:CPI 6701 2019 000 042 274/CCI Alsace Eurométropole

Garantie :Allianz-1 Cours Michelet 92076 Paris La Défense -Montant garantie T/G/S 110 000 €. Compte séquestre ART55 CCM EUROPE

## UN BIEN A GERER ?

Propriétaires bailleurs

Confiez-nous la gestion de votre bien immobilier. Nous nous occupons de tout !



### GESTION COMPTABLE

- Règlement mensuel des loyers bailleur
- Envoi au bailleur d'un compte rendu de gérance mensuel
- Emission des avis d'échéance (loyer, charges, taxes ...) et des quittances de loyer
- Régularisation annuelle des charges locatives
- Révision annuelle du loyer en fonction des indices
- Envoi d'un état préparatoire à votre déclaration annuelle des revenus fonciers



### GESTION ADMINISTRATIVE

- Contrôle des obligations du locataire (assurance multi risques habitation...)
- Analyse des convocations et procès-verbaux d'assemblée générales de copropriété
- Réception des résiliations de bail et information au bailleur du départ du locataire



### GESTION TECHNIQUE

- Information quant aux diagnostics techniques obligatoires
- Contrôle des contrats d'entretien et de l'état de l'appartement en cours de location
- Organisation et suivi des travaux
- Gestion au quotidien des questions des locataires

## LES HONORAIRES

7% HT (TVA 20%) du chiffre d'affaires mensuel pour un logement individuel

8% HT (TVA 20%) du chiffre d'affaires mensuel pour un immeuble

Option forfaitaire des loyers impayés (0,1% à 2,5% HT du chiffre d'affaires mensuel)

**Les honoraires de gestion, de location et d'assurance sont entièrement déductibles des revenus fonciers**